Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260706-BC_20260706_66-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

DÉCISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

prise par délégation du conseil
de Ploërmel Communauté

**SÉANCE DU 6 JUILLET 2026**

---

L'an deux mille vingt-six, le 6 juillet à 18H00, les membres du bureau de Ploërmel Communauté se sont réunis à l'hôtel communautaire sous la présidence de Monsieur Christophe LAUNAY, sur convocation en date du 30 juin 2026 qui leur a été adressée le jour même par voie dématérialisée ou par écrit à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Membres du bureau présents :
Hania RENAUDIE ; Ronan COIGNARD ; Sophie COUTANT ; Kevin ARGENTIN ; Marie-Noëlle AMIOT ; Fanny LARMET ; Fabienne BRIERO ; Michel PICHARD ; Christophe LAUNAY ; Stéphane JAN ; Charles-Édouard FICHET ; Jean-Charles SENTIER ; Yannick LE BORGNE ; Florence PRUNET.

Stéphane JAN est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres du bureau :
En exercice : 14
Présents : 14
Votants : 14
Quorum : le quorum est atteint et le bureau peut valablement délibérer.

---

## OBJET : N°BC-066/2026 – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – CESSION DE PARCELLES À LA SOCIÉTÉ L'ATELIER DE CARROSSERIE SUR LE PA DU BOIS VERT 2 (PLOËRMEL).

*Rapporteur : Stéphane JAN*

Vu la délibération du conseil communautaire N°CC-081/2026 du 29 avril 2026 délégant au bureau un certain nombre de compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes et notamment la possibilité de « prendre toute décision relative à la vente de terrains sur les parcs d'activités communautaires dans les conditions de prix fixées par le conseil »,

Vu la délibération du conseil communautaire N°CC-008/2024 du 1er février 2024 fixant le prix de cession des parcelles sur le PA du Bois Vert 2 à Ploërmel,

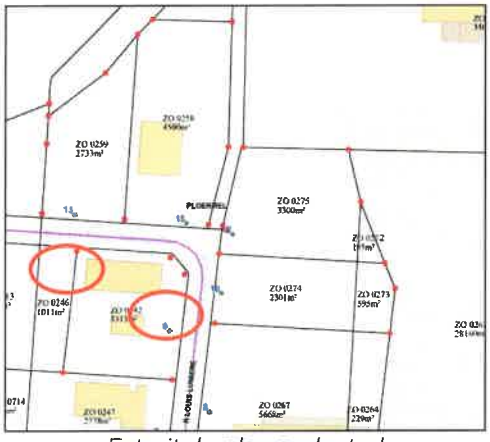
Monsieur CHEREL, dirigeant la société L'Atelier de Carrosserie a pour projet de développer son activité sur la commune de Ploërmel. Monsieur CHEREL est actuellement locataire d'un atelier à Gourhel et souhaite accéder à la propriété pour disposer d'un outil adapté à son activité.

Le porteur de projet a pu choisir un emplacement à vocation artisanale situé rue Louis Lumière au sein du PA du Bois vert 2 à Ploërmel. La superficie de ce lot étant bien supérieur aux besoins du projet, une réorganisation du foncier s'est avérée nécessaire impliquant une division foncière ainsi que la constitution d'une indivision à 50% pour Monsieur CHEREL et à 50% pour Ploërmel Communauté pour partager l'accès et la desserte commune aux 2 nouveaux lots constitués. Une convention d'indivision permettra de définir les règles de gestion communes aux deux indivis.

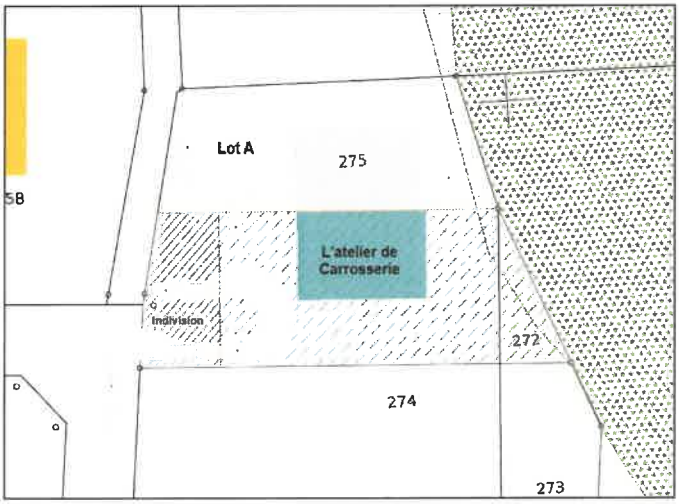
Monsieur CHEREL souhaite édifier un bâtiment de 400 m² et acquérir les parcelles suivantes :

- Parcelle cadastrée section ZO n° 272 pour une surface de 195 m², en pleine propriété ;
- Parcelle cadastrée section ZO n° 275p pour une surface d'environ 1 146 m² sur les 3 300 m² au total, en pleine propriété ;
- Parcelle cadastrée section ZO n° 275p pour environ 378 m², en indivision à 50%, avec Ploërmel Communauté.

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260706-BC_20260706_66-DE




*Extrait du plan cadastral*




*Extrait de plan d'implantation de l'Atelier de Carrosserie*



*Vue de la parcelle ZO 275 depuis la rue des Frères Montgolfier*

Le prix de vente de ces parcelles est fixé à 30 € HT le m², soit un montant total d'environ 40 230 € HT pour une surface d'environ 1 341 m² en pleine propriété et un montant total d'environ 5 670 € HT pour une surface d'environ 378 m² en propriété à 50%.

La vente de ce foncier est soumise à la réalisation des conditions suivantes sans lesquelles la vente ne serait pas réalisée :

- Obtention d'un permis de construire purgé de recours des tiers et de retrait administratif ;
- Obtention des financements de l'opération dans son ensemble ;

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260706-BC_20260706_66-DE

- Présentation technique et organisationnelle du projet de construction avant dépôt du permis de construire afin d'avoir un regard sur la densité, l'optimisation foncière, les incidences en matière de fonctionnalité du parc d'activités, insertion paysagère… ;
- Respect de la destination du parc d'activités ;
- Le terrain est vendu viabilisé et borné (à charge de Ploërmel Communauté).

La vente prévoit les clauses suivantes au profit de Ploërmel Communauté :

- Pacte de préférence sur le foncier bâti et non bâti, total ou partiel au profit de Ploërmel Communauté pour une durée de 10 ans ;
- Engagement à construire pour une durée de 24 mois à compter de la signature de la vente du terrain assorti à la possibilité de recourir à la résolution de la vente en cas de manquement à cet engagement.

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État en date du 29 juin 2026

Vu l'avis favorable de la commission « économie » du 9 juin 2026,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. **Votants** : 14
. **Pour** : 14
. **Contre** : 0
. **Abstention** : 0
. **Suffrages exprimés** : 14
. **Majorité absolue** : 8

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** la vente des parcelles susmentionnées aux conditions indiquées ;
- **DÉSIGNE** Maître LE STRAT, notaire à Ploërmel, pour la rédaction de l'acte authentique ;
- **DIT** que tous les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur excepté les frais de géomètre ;
- **AUTORISE** Monsieur le président, ou le vice-président délégué, à signer l'acte de vente et toutes les pièces à intervenir lors de cette vente.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Christophe LAUNAY

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secrétaire de séance,
Stéphane JAN

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*